

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 12 mars 2008 de MM. Patrick Baud-Lavigne, Thierry Piguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, M^{mes} Martine Sumi, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Christiane Olivier, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Annina Pfund et Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 10 novembre 2008, intitulée: «Pour une mise en œuvre communale de la politique d'intégration des étrangers et des étrangères».

Rapport de M^{me} Maria Casares.

Sous la présidence de M^{me} Martine Sumi, la commission sociale et de la jeunesse s'est réunie les 4 décembre 2008, 22 janvier, 26 février, 12 et 26 mars, et 7 mai 2009 pour étudier la présente motion.

La rapporteuse tient à remercier vivement M^{me} Marta Wesolowska pour ses excellentes notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- le caractère bénéfique d'une intégration réussie pour l'ensemble de la collectivité, que ce soit d'un point de vue social ou économique;
- la tradition et la réalité genevoises en matière d'accueil des étrangers et des étrangères;
- le chapitre 8 de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008;
- l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007;
- les moyens financiers mis à disposition par la Confédération pour encourager les collectivités publiques à mettre en place des programmes d'intégration des étrangers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place une politique d'intégration au niveau communal en:

1. mettant en place des programmes d'intégration des étrangers et des étrangères visant à atteindre les buts décrits à l'article 53 de la loi sur les étrangers (LEtr), en lien avec le Bureau de l'intégration des étrangers;

2. informant la population sur la politique d'intégration qu'il mène (art. 56 LEtr);
3. recherchant des financements pour la mise en place de ces programmes, comme l'y autorise l'article 55 de la LEtr;
4. rendant compte au Conseil municipal des résultats obtenus.

Séance du 4 décembre 2008

Audition de M. Patrick Baud-Lavigne, motionnaire

La motion a été élaborée en tenant compte de la nouvelle loi sur l'asile et les étrangers de septembre 2006. Pour la première fois, cette loi accorde aux communes la possibilité d'établir des politiques en matière d'intégration. Les directives précises ne sont pas formulées concernant toutes les possibilités qu'offre cette nouvelle loi.

L'article 53 stipule un encouragement de l'apprentissage des langues, en tenant compte des besoins. Par conséquent, cette loi permettra à la Ville de Genève de s'engager et travailler avec le Bureau de l'intégration des étrangers.

Plusieurs questions et interrogations sont posées au sujet de cette motion:

- le rôle du Bureau de l'intégration des étrangers et la collaboration et partenariat avec la Ville de Genève;
- il faut travailler sur la coordination et faire une analyse des besoins, notamment sur la situation actuelle, par exemple dans le domaine de l'emploi et la formation, et plus particulièrement sur les femmes;
- plusieurs commissaires ont insisté sur la question des doublons Ville-Etat.

M. Baud-Lavigne propose de mettre en place une politique en se basant sur la loi sur les étrangers, et d'y associer le Bureau de l'intégration des étrangers. Il insiste sur le fait que la politique d'intégration doit être transversale et qu'il s'agira, notamment, de former les fonctionnaires à ce sujet. Il n'est pas pour créer un gros service.

Il ajoute qu'il y a tout un travail d'éducation à faire du côté de la population suisse et que l'intégration se fait toujours sur deux volets. Il estime que cette tâche est de compétence communale. Il mentionne l'organisation de soirées d'amitié. Toutefois, il est conscient qu'étant donné le très grand nombre de nationalités présentes sur la Ville de Genève il s'agit d'un labeur de longue haleine. Il ajoute qu'il y a un nombre de mesures à prendre afin de pouvoir tous mieux vivre ensemble.

M. Baud-Lavigne précise qu'il ne voit strictement aucun problème à ce que la motion soit retravaillée en commission.

Des auditions sont demandées: MM. Castella et Türker, afin d'avoir accès aux connaissances existantes à ce sujet, M^{me} Salerno, afin de préciser quelles sont les actions menées sur l'intégration par la Ville de Genève.

Séance du 22 janvier 2009

Par manque de temps, l'audition de M^{me} Salerno n'a pas pu avoir lieu pour cette motion. Elle a été reportée au 26 février 2009.

Séance du 26 février 2009

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement

M^{me} Salerno explique que, à ce jour, en matière d'intégration communale des étrangers, la Ville de Genève n'a pas fait grand-chose et qu'il faut y remédier. Il faudrait, dans un premier temps, dégager des moyens en ressources humaines et elle espère trouver les moyens pour avoir deux personnes, en ne comptant que sur un seul poste, car la tâche est difficile. Elle espère pouvoir, au plus vite, créer un poste «égalité» qui comporte aussi des aspects d'intégration, bien que le chantier égalité Suisses-étrangers n'ait pas du tout été entamé. La Ville de Genève fait plus que les autres communes, par exemple quelques actions symboliques comme la journée d'accueil des nouveaux habitants. Mais on ne peut pas parler d'une vraie politique d'intégration. Cette motion est donc particulièrement bienvenue.

M^{me} Salerno favorise le travail en partenariat public associatif, ce qui a en plus l'avantage de ne pas devoir engager des forces de travail supplémentaires.

Un commissaire ajoute que la motion est tout d'abord une recherche de solutions. Il souligne qu'il est important de mettre en place une véritable politique des étrangers. La Ville devrait avoir un recensement de ce qui se fait déjà. Etant donné qu'il n'y a pas de politique cantonale cohérente, il est indispensable, à travers cette motion, de créer les ciments pour développer une politique au niveau municipal.

La volonté doit être politique, partagée entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. La lacune actuelle ne permet pas de construire une politique cohérente.

La magistrate explique que le Conseil administratif devrait commencer par définir le contenu des prestations offertes à la population. Elle donne l'exemple de la Gérance immobilière municipale (GIM), dont 80% des demandeurs sont des personnes étrangères maîtrisant mal le français, et toutes les brochures et formulaires sont rédigés en français. Personne dans ce service ne parle espagnol. A la GIM, on ne s'est jamais posé la question de savoir quel était le public cible qu'ils ont en face d'eux. Si l'on était dans une administration sensible à la probléma-

tique d'intégration, il n'y aurait pas ce problème. La magistrate ajoute qu'il y a 46% de personnes d'origine étrangère dans la commune. Celle-ci doit donc être sensibilisée à la diversité, par exemple dans les crèches.

Une motionnaire confirme les propos tenus par la magistrate et l'illustre en décrivant l'expérience d'une association, dont beaucoup de membres sont hispanophones, et le fait de parler leur langue les tranquillise et les rassure, c'est déjà un message d'intégration. Elle mentionne l'importance du soutien indirect à des communautés, et donne comme exemple la création d'une librairie arabe dans un but d'intégration de la communauté musulmane. La commissaire explique que le développement d'infrastructures est aussi une priorité. Elle attire également l'attention sur la population sans statut légal. Elle mentionne aussi les femmes vivant à Genève depuis dix ou quinze ans, qui parlent peu ou mal le français, qui travaillent et qui participent donc à un certain type d'économie. Ce serait bien d'offrir des cours de français à ces personnes-là.

Une commissaire explique que, si l'on subventionne les associations, cela réorientera la subvention vers les populations qui ne sont pas touchées par la nouvelle loi, ce qui est une priorité à Genève. Elle ajoute que ce n'est pas à la Ville de mettre en place les programmes à la place du monde associatif, qui possède le savoir-faire. Elle mentionne à ce sujet «Tierra Incognita».

La présidente explique que, bien que l'on soit dans une administration laïque, cette laïcité implique justement le respect de la religion des autres. Elle ajoute que la réalité fait que beaucoup de populations étrangères, vivant à Genève, sont d'autres confessions. La demande concerne le fait que l'administration communale devrait accorder à son personnel des jours de vacances pour des raisons de fêtes religieuses. Le respect des autres religions est un signe d'intégration fort.

M^{me} Salerno répond que la Direction des ressources humaines enverra une réponse par écrit. Un commissaire ajoute qu'il estime la question pertinente: il est intéressant de prendre conscience de comment la laïcité bouge dans une société multiculturelle.

Une commissaire insiste sur l'importance d'informer la population sur la politique d'intégration elle-même.

Séance du 12 mars 2009

Audition de M. Ismail Metin Türker sur son rapport au Conseil d'Etat, fin 2007, rapport en deux volumes joint à la présente convocation et intitulé «Intégration des étrangers à Genève»

M. Türker remercie la commission de son accueil. Il rappelle que son rapport est un état des lieux de ce qui est fait, subventionné ou pas, et n'est en aucun cas

un point de vue idéologique. Il fait le constat que beaucoup de choses se font dans beaucoup de domaines, notamment dans celui des associations féminines. Il souligne les lacunes, qui sont à la fois cantonales, nationales et privées, en faveur des jeunes migrants et des personnes du troisième âge. De manière générale, ce rapport conclut que des moyens existent à Genève, mais qu'il n'y a pas de coordination entre les acteurs travaillant dans ce domaine. Pour plus de détails sur les compétences et les moyens mis en œuvre, se référer au rapport «Intégration des étrangers à Genève, un inventaire raisonné» de M. Ismail Metin Türker du 22 octobre 2007.

Il remarque également qu'il n'y a pas d'utilisation adéquate des moyens que permet la loi au niveau fédéral et que le volet intégration est extrêmement restrictif.

Pour ce qui concerne les Européens soumis à la loi fédérale sur les étrangers (LETr), il s'agit d'une population d'environ 1000 personnes arrivant chaque année en Suisse par le biais de multinationales. Dans le canton, cela représente entre 300 et 400 personnes par année. Il s'agit d'une population bien formée.

En ce qui concerne la migration non européenne à Genève, il s'agit, en majorité, d'Américains et de Russes travaillant dans les multinationales de gaz et de pétrole, ainsi que d'Indiens travaillant dans l'informatique et des Turcs. Il s'agit dans tous les cas de personnes au salaire extrêmement élevé (entre 250 000 à 300 000 francs par année), et d'une population qui change très vite. M. Türker insiste sur le fait que la LETr concerne cette population. Les multinationales ont leur réseau propre pour trouver à leurs employés un logement, leur enseigner les langues nationales et intégrer leurs enfants dans les écoles privées.

Parallèlement à cette immigration, une autre population vient en Suisse pour des raisons essentiellement économiques. Elle est de plus en plus forte et elle est composée majoritairement par des femmes. Cette tendance est mondiale et tend à augmenter. Ces dix dernières années, elle a augmenté de 46 à 54%.

Le tour de parole est donné aux commissaires et des précisions sont demandées sur:

- la collaboration entre les associations: M. Türker confirme qu'il n'y a pas de redondance entre les diverses activités fournies par les associations féminines et qu'elles font un énorme travail. Elles collaborent également pour le reste, et pas uniquement pour ce qui est des questions de migrations;
- sur la migration économique et sur les personnes sans statut légal: M. Türker précise qu'il s'agit, en grande majorité, de migration économique et d'une petite minorité pour des raisons politiques. En ce qui concerne les sans-papiers, le rapport n'en tient pas compte, car un rapport détaillé a été fait à ce sujet en 1995 et le but était de ne pas se répéter;

- est-ce que cette immigration féminine est due à des raisons de maltraitance? M. Türker répond que pas du tout. Il ajoute que l’observation est juste dans le domaine de l’asile, où on les retrouve parmi les sans-papiers. Il fait remarquer que la maltraitance n’est pas un motif admis par le Conseil fédéral pour une demande d’asile;
- des précisions sont demandées sur les carences, tout particulièrement pour les jeunes et les personnes âgées: M. Türker explique que, pour ce qui est des personnes âgées, cela concerne environ 4000 à 5000 personnes. Il explique que les gens ne repartent plus définitivement chez eux à la retraite quand ils ont leurs enfants et petits-enfants sur place. En ce qui concerne les jeunes, M. Türker explique que, avant, tout le monde se débrouillait pour avoir un emploi. Aujourd’hui, il y a une grande concurrence et le communautarisme représente un danger. Celui-ci met en difficulté une bonne intégration pour les jeunes;
- son avis sur la motion est demandé à M. Türker: il avoue avoir de la peine à comprendre la motion. Il explique que, si l’on part de la LETr, on ne peut toucher que les personnes légalement installées. Le problème est dû au fait que cette motion ne fait référence qu’à la LETr. Il insiste sur le fait qu’il ne faudrait pas oublier les personnes qui sont déjà là. Il mentionne, à ce sujet, une politique d’accueil pour les nouveaux arrivants;
- que pourrait-on faire dans les communes? M. Türker explique que, concrètement, il y a des problèmes liés à la discrimination dans l’emploi et l’accès au logement. Il mentionne à ce sujet les formulaires de l’Etat qui comportent des discriminations non légales. En matière de politique globale, la commune doit être attentive à ces questions. Il s’agit également d’attirer les migrants dans les maisons de quartier et les comités de ces associations. Il souligne l’importance de donner l’information aux nouveaux arrivants. Il explique qu’il est très difficile, pour un nouvel arrivant, de comprendre comment la Confédération fonctionne. Il ajoute que l’on ne peut avoir une politique d’intégration uniquement communale, mais qu’il y a déjà une richesse à ce niveau qu’il ne faudrait pas dédoubler, mais plutôt l’aider à mieux faire leur travail.

La commune de Meyrin sera auditionnée, car elle fait beaucoup en matière d’intégration des étrangers.

Séance du 26 mars 2009

Audition de M^{me} Melissa Rebetez, cheffe du Service des actions sociales et jeunesse de Meyrin

Pour étayer la présentation, M^{me} Rebetez distribue un document explicatif et elle précise que la politique d’intégration de la commune n’est ni aboutie ni figée.

Dans les années 1960, les habitants de la commune de Meyrin ont dû se mobiliser afin d'y implanter des équipements sociaux et culturels.

M^{me} Rebetez explique que les migrants ne sont pas une entité unique. Les migrants sont souvent définis en fonction de leur statut légal: type de permis (B, C), requérants d'asile, diplomates, sans-papiers. Dans une politique d'intégration, il faut également prendre en compte les rapports des migrants entre eux.

Comment définit-on une politique d'intégration? Il s'agit, selon la commune de Meyrin, de permettre les conditions pour que les personnes soient intégrées sur le plan économique (travail), social (famille, amis) ainsi que culturel. Il y a également une dimension symbolique qui répond à la manière dont on peut constituer un patrimoine de valeurs communes.

M^{me} Rebetez explique que 140 nationalités sont représentées sur le territoire meyrinois: 52% des personnes migrantes sont d'origine européenne et 48% de pays non européens. La population totale meyrinoise comporte 44% de migrants, 29% de Genevois et 27% de Confédérés. Dans la population migrante, il y a une forte proportion de permis d'établissement.

Une motionnaire demande une précision: existe-t-il un centre pour les réfugiés dans la commune? Réponse de M^{me} Rebetez: oui, le château de Feuillasse.

M^{me} Rebetez poursuit la présentation en expliquant que la politique d'intégration de Meyrin participe à une théorie constructiviste: l'intégration est perçue comme un processus bilatéral et non unilatéral; le patrimoine des normes et des valeurs de la communauté migrante, ainsi que de la communauté d'accueil, est modifié par rapport à celui de départ. Les autorités meyrinoises ont pris le parti de ne pas faire de politique d'intégration des migrants, mais plutôt une politique d'intégration au sens large afin qu'il y ait moins de stigmatisation, d'une part, et de jalousies, d'autre part. Cette politique traverse les nombreux domaines de la vie quotidienne: il s'agit de travailler de façon transversale, ce qui est d'autant plus réalisable dans un territoire restreint. Un aspect fondamental de ce travail est le fonctionnement par réseaux, ce qui fait intervenir les divers acteurs: le milieu associatif, les bénévoles ainsi que les habitants.

M^{me} Rebetez présente la politique d'intégration en trois temps.

1. Reconnaissance, accueil. Il s'agit de réduire les souffrances du migrant, de diminuer ses inquiétudes.
2. Ensemble des institutions: celles-ci sont des tremplins à l'intégration. Il s'agit de lieux où l'on peut travailler sur la prise de confiance en soi: prendre de l'énergie, de l'assurance, envisager la vie sociale de façon plus large.
3. Friction sociale: rencontrer et comprendre l'autre. Il s'agit de développer un sentiment d'appartenance et de réduire les divergences.

M^{me} Rebetez explique que tous ces pôles mis ensemble permettent une intégration réussie. Il s'agit d'un processus qui se déploie dans le temps et demande le franchissement d'un certain nombre d'étapes.

Pour illustrer le point 1, M^{me} Rebetez mentionne la soirée d'accueil des naturalisés. Il s'agit de l'accueil au sens strict, puis de la transmission d'informations utiles dans un second temps. Elle précise que les institutions du point 2, qui permettent la prise de confiance et fonctionnent comme des tremplins, sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'apprentissage. Il s'agit des premiers lieux où l'on apprend la vie citoyenne et l'organisation sociale. Ces lieux comprennent les structures de la petite enfance, les écoles, le dispositif jeunesse, l'aide au développement, les blocs sportifs et culturels, ainsi que des actions concrètes.

Le point 3, il s'agit de créer des structures pour permettre la friction sociale ainsi que l'émergence de la parole autour de la chose publique, l'organisation de fêtes qui contribuent à un esprit d'appartenance collective. Elle mentionne un exemple positif: la soirée de présentation de la politique suisse: il s'agit d'un succès, puisque 31% des étrangers se sont déplacés pour voter ensuite. M^{me} Rebetez prône la création d'une commission consultative des étrangers pour ce dernier point.

M^{me} Rebetez mentionne les indicateurs d'une intégration réussie:

- que le migrant connaisse les us et coutumes de la communauté d'accueil;
- qu'il ait un sentiment d'appartenance;
- qu'il connaisse ses droits et devoirs;
- qu'il s'investisse dans les structures locales;
- qu'il se sente respecté et reconnu dans la société d'accueil.

M^{me} Rebetez mentionne l'importance du Centre de formation pour femmes migrantes (CEFAM). Elle explique qu'il y a une déqualification des femmes migrantes bien formées, qui se solde par la perte d'un bagage culturel. Le CEFAM est une structure passerelle pour les femmes. Dernièrement, le besoin s'est fait ressentir du côté des hommes et le CEFAM s'est ouvert à ses derniers.

Le tour des questions est ouvert et porte sur:

- demande de précisions au sujet de la commission consultative des étrangers. M^{me} Rebetez explique que l'idée d'une commission plus protégée signifie qu'il s'agit d'un espace où la parole est donnée, accessible, où les conditions pour qu'elle émerge sont favorables;
- au sujet de la lisibilité de la politique d'intégration, M^{me} Rebetez explique que le document qu'elle a préparé pour la présentation actuelle sert justement à mettre en valeur la politique. Elle ajoute que faire une politique d'intégration au sens strict est risqué en matière de cohésion sociale, et qu'il est important de mettre en avant le partage de valeurs communes;

- demande comment les services sociaux, sportifs et culturels perçoivent le fait que l’intégration est une responsabilité commune. M^{me} Rebetez mentionne le groupe Transversalité, qui réunit le théâtre, l’école, les sports et dont la thématique est l’intégration. Pour chaque pôle, il s’agit de définir des actions bien spécifiques;
- demande quelles sont les relations de la commune de Meyrin avec le Bureau de l’intégration des étrangers. Elle demande également si Meyrin a des liens avec d’autres cantons ou villes dans le cadre de la Conférence tripartite sur les intégrations. M^{me} Rebetez répond que la commune est en contact avec le Bureau de l’intégration des étrangers dans le projet de la réalisation d’une étude préliminaire. Il y a eu une promesse d’engagement pour financer une partie de la réalisation de l’étude. Elle explique que le Bureau de l’intégration des étrangers a également financé le CEFAM ainsi que 90% d’un cours de conversation et d’écriture, ouvert d’abord aux migrants puis à tout un chacun. M^{me} Rebetez mentionne le fait qu’elle échange des informations avec des collègues à Carouge, Lancy et d’autres communes, mais qu’il n’y a pas assez de ressources humaines à Meyrin pour avoir des liens avec d’autres cantons;
- demande de précisions sur les lacunes en ce qui concerne les jeunes, le troisième âge, la discrimination liée à l’emploi, l’accès au logement, aux maisons de quartier. M^{me} Rebetez mentionne la structure d’intégration sociale et professionnelle ainsi que les travailleurs sociaux hors murs en ce qui concerne les jeunes. Elle mentionne également les permanents de Transit. Elle prend l’exemple de l’école de Bella-Vista qui est en réseau d’enseignement prioritaire depuis plusieurs années: elle explique qu’il est important de travailler sur la problématique de la diversité dans cette école. En ce qui concerne les aînés, elle ne peut pas répondre ayant une très mauvaise connaissance du sujet;
- demande de précisions concernant la problématique des migrants âgés qui concerne 4000 à 5000 personnes sur le territoire du canton. Il y a également le problème du vieillissement des sans-papiers;
- en ce qui concerne l’emploi, M^{me} Rebetez explique la nécessité de bourses pour les femmes ayant un projet professionnel, ainsi qu’une passerelle chômage;
- une commissaire rappelle un point important du rapport de M. Türker, à savoir le fait que la commune, en tant qu’employeur, doit éviter la discrimination. M^{me} Rebetez n’a jusque-là pas eu l’impression d’une politique discriminatoire dans les services de la commune.

La présidente demande à M^{me} Rebetez d’éclairer les commissaires sur ce qu’est le CEFAM. M^{me} Rebetez explique que le CEFAM a été créé en 2007 grâce à quatre pôles de financement: la Confédération, le Bureau de l’intégration des étrangers, les fonds privés, ainsi qu’un subside municipal. A cela s’ajoutent les fonds propres du CEFAM. Un groupe «hommes» existe depuis 2008. A la base,

il s'agit d'un lieu pour les femmes qui ont peu l'habitude de sortir, se consacrant aux enfants. Il s'agit d'un espace qui leur permet d'apprendre le français. En 2004, 140 femmes de 45 pays différents le fréquentaient deux fois par semaine. Le CEFAM permet de valoriser les compétences de ces femmes. Il comporte un atelier de retouches, un service traiteur, ainsi qu'un service de nettoyage et vise une reconnaissance des acquis. Un des pôles du CEFAM est l'apprentissage du système social dans lequel ces femmes se retrouvent. Il organise des actions spécifiques comme des cours de français grâce à une antenne de l'Université ouvrière de Genève. Le CEFAM a également organisé une visite au Conseil fédéral, à Berne, ainsi qu'une visite au Palais Eynard. Le CEFAM comporte également un module Santé – Assurance maladie, afin de prévenir des situations critiques liées au changement de statut légal de ces femmes.

La structure comporte également une crèche, L'Arc-en-ciel, qui prodigue des cours de français pendant la garde d'enfants.

M^{me} Rebetez revient sur l'accès aux maisons de quartier, elle constate qu'elles sont largement peuplées de garçons et qu'il y a peu de filles. Il s'agit de donner des garanties aux parents pour que les filles puissent trouver une place sur l'espace public, et devenir ainsi une composante culturelle.

En ce qui concerne les filles, le problème de leur absence dans les structures est longtemps resté non abordé. Actuellement, la structure Transit essaie d'aller davantage en direction des filles. Les jeunes adultes sont un public extrêmement fragile. Transit est une structure destinée à accueillir des jeunes entre 18 et 30 ans pour les aider à s'insérer. M^{me} Rebetez mentionne l'importance de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière qui effectue le coaching ainsi que le lien avec l'employeur.

Une question est posée au sujet des frais administratifs, de locaux, de personnel, etc. M^{me} Rebetez explique qu'il n'y pas de fonction particulière de délégué aux migrants, et qu'il est difficile de chiffrer quoi que ce soit, la politique n'étant pas exclusivement réservée aux migrants.

Séance du 7 mai 2009

Discussion et vote

La présidente donne la parole aux commissaires pour s'exprimer sur cette motion.

Un des motionnaires annonce que le groupe socialiste accepte la motion avec une proposition de modification des invites, qui seront les suivantes (en tenant compte de l'intervention d'une autre commissaire qui propose le remplacement du terme «étrangers» par «personnes étrangères»):

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir et mettre en œuvre une politique d'intégration des personnes étrangères adaptée aux besoins de la ville de Genève;
- à développer, piloter et promouvoir des projets favorisant l'accueil et l'intégration des personnes étrangères en donnant notamment mandat aux associations actives dans ce domaine;
- à coordonner cette politique et les projets avec tous les acteurs concernés, notamment le Bureau de l'intégration des étrangers, les acteurs associatifs, ainsi que d'autres communes et la Confédération.»

Les commissaires d'A gauche toute! sont favorables à une politique d'intégration des étrangers et au fait de développer davantage le rôle de la commune dans cette problématique. Elle approuve le changement des invites.

Le commissaire libéral réprovoque l'empilement des structures. Il accepte la motion.

Les commissaires de l'Union démocratique du centre annoncent que le groupe approuve les nouvelles invites.

Le commissaire radical accepte la motion en émettant des réserves. Il garde l'impression d'enfoncer une porte ouverte.

Mise aux voix, la motion M-781 amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir et mettre en œuvre une politique d'intégration des personnes étrangères adaptée aux besoins de la ville de Genève;
- à développer, piloter et promouvoir des projets favorisant l'accueil et l'intégration des personnes étrangères en donnant notamment mandat aux associations actives dans ce domaine;
- à coordonner cette politique et les projets avec tous les acteurs concernés, notamment le Bureau de l'intégration des étrangers, les acteurs associatifs, ainsi que d'autres communes et la Confédération.